

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

04/07/2016

Dossier complet le

07/07/2016

N° d'enregistrement

F09316 P0133

1. Intitulé du projet

Aménagement de la zone de Couperigne pour la réalisation du projet CAP Horizon (création de voirie, aménagement de bassins de rétention et traitements paysagers)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Etablissement Public Foncier PACA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Claude Bertolino - Directrice Générale

RCS / SIRET

4 4 1 6 4 9 2 2 5 0 0 0 2 2

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du Code Forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha et inférieure à 25 ha.	La surface à défricher nécessaire à la réalisation de l'aménagement de la zone de Couperigne (création de voirie, aménagement de bassins de rétention et traitement paysager) au sein du projet CAP Horizon est de 0,85 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le réaménagement de la zone d'activités de Couperigne comprend :

- le redressement de l'impasse Pythagore dans le prolongement de l'impasse Descartes (création de voirie) ;
- la création d'un bassin de rétention en amont de l'impasse Pythagore ;
- la création d'un bassin de rétention en aval de l'impasse Pythagore ;
- la création d'un bassin de rétention au niveau de l'échangeur ;
- le traitement paysager du délaissé situé entre la RD20 et la rue Blaise Pascal afin d'empêcher le stationnement sauvage

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement de la zone d'activités de Couperigne s'inscrit dans le périmètre du projet Vitrolles CAP Horizon (80 ha). Le budget alloué à ce projet d'envergure est de 72 millions d'euros. La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a voté le dossier de réalisation de la ZAC CAP Horizon (52 ha) par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015.

CAP Horizon est une opération qui répond à deux objectifs :

- le développement des mobilités au sein du bassin d'emploi en connectant la gare Vitrolles-Aéroport-Marseille-Provence à son environnement (lien avec le plateau haut, liens avec les quartiers périphériques, lien avec l'aéroport) pour en faire un véritable pôle d'échanges tous modes,
- le développement économique en proposant une offre territoriale dédiée à l'activité dans un cadre urbain renouvelé de qualité et attractif. (extrait du dossier de réalisation de la ZAC CAP Horizon)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase de réalisation du projet d'aménagement comprend les travaux relatifs à la création de voirie et de bassins de rétention, et aux traitements paysagers décrits au § 4.1 ci-dessus.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Exploitation des trois bassins de rétention,
- Exploitation de la portion de voirie créée,
- Fin du stationnement anarchique sur le délaissé situé entre la RD20 et la rue Blaise Pascal.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- demande d'autorisation de défrichement ;
- l'opération CAP Horizon est soumise à déclaration au titre de la Loi sur l'eau ;
- les parcelles concernées par cette demande sont comprises dans le périmètre de Déclaration d'Utilité Publique.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- longueur de la voirie créée	110 m
- volume utile du bassin de rétention en amont de l'impasse Pythagore	1 245 m3
- volume utile du bassin de rétention en aval de l'impasse Pythagore	1 860 m3
- volume utile du bassin de rétention de l'échangeur	3 325 m3
- surface totale à défricher	8 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

- Croisement draille des Tribales / impasse Pythagore ;
- Délaissé entre la RD20, l'impasse Pythagore et l'échangeur ;
- Délaissé entre la RD20 et la rue Blaise Pascal.

Coordonnées géographiques¹ Long. 43° 44' 70" N Lat. 5° 23' 33" E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le réaménagement de la zone d'activités de Couperigne s'inscrit dans le projet d'ensemble Cap Horizon.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Croisement draille des Tribales / Impasse Pythagore : boisement, végétation
- Délaissé entre la RD20, l'impasse Pythagore et l'échangeur : arbustes et quelques arbres
- Délaissé entre la RD20 et la rue Blaise Pascal : quelques arbustes, délaissé, stationnement sauvage

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU : - approuvé le 28 novembre 2013
- mis à jour le 24 octobre 2014
- modifié le 24 septembre 2015
- modifié le 31 mars 2016

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Commune de Vitrolles
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PEB (Plan d'Exposition au Bruit) - PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) du Pays d'Aix 2015-2020

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPR Inondation prescrit le 16 février 1999 ; - PPR Feu de forêt prescrit le 30 mars 2011 ; - PPRt aléa Société BRENNAG Méditerranée toxique-thermique-surpression approuvé le 4 novembre 2013
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe a proximité d'un site Natura 2000 "FR9312009 - Plateau de l'Arbois"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les mesures suivantes seront prises afin de limiter le déblai nécessaire à la création des trois bassins de rétention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un fossé en fond de bassin pour limiter la profondeur (bassins de rétention de l'échangeur et situé en aval de l'impasse Pythagore) ; - le bassin sera endigué, la hauteur de digue ne dépassera pas 2m par rapport au terrain naturel (bassins situés en amont et en aval de l'impasse Pythagore) ; - fond du bassin proposé suivant 2 paliers pour limiter la profondeur (bassin situé en aval de l'impasse Pythagore).
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'étude d'impact de CAP Horizon définit 4 catégories d'effets négatifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - destruction locale d'habitats semi-naturels, d'habitats d'espèces et/ou d'individus; - perturbation du fonctionnement hydrologique local et modification de la fonctionnalité des milieux humides ; - fragmentation du milieu et isolement des populations d'espèces; - perturbation/dérangement des individus.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Canalisation d'hydrocarbure liquide (section Sofitel Aéroport Marignane) :
- DTG (Dangers Très Graves) : 273m de part et d'autre de l'axe de la canalisation ;
- DG (Dangers Graves) : 273m de part et d'autre de l'axe de la canalisation ;
- DS (Dangers Significatifs) : 356m de part et d'autre de l'axe de la canalisation.

Les parcelles à défricher se situent en zone D du PEB (Plan d'Exposition au Bruit) aéroportuaire.

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

Pollutions

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?
Si oui, dans quel milieu ?

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Patrimoine / Cadre de vie / Population

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

Le projet comprend le redressement de la draille des Tribales

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les parcelles concernées par cette demande d'examen au cas par cas font partie du périmètre du projet CAP Horizon. L'étude d'impact de la ZAC est annexée à la présente demande.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le défrichement des parcelles concernées par cette demande d'examen au cas par cas nous semble pouvoir être dispensé de la réalisation d'une Étude d'Impact dans la mesure où le périmètre de CAP Horizon (incluant les parcelles concernées par la présente demande) a déjà fait l'objet d'une Étude d'Impact dans sa globalité.

La Directrice Générale
Claire BERTOLINO

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>ZAC CAP Horizon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude d'impact - Avis de l'autorité environnementale - Mémoire en réponse - Dossier de réalisation - Arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction, de déplacement et de perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces végétales et animales protégées ainsi qu'à la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces animales protégées.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Marseille

le,

04 JUIL. 2016

Signature

La Directrice Générale,

Claude BERTOLINO